

DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE STAGE 2ND DEGRÉ ACTIVITÉ SALARIÉE – SPORTIF DE HAUT NIVEAU 2023-2024

Cette demande est à envoyer au service des stages de l'INSPE : inspe-stages@univ-lille.fr

*Après accord de la commission stage 2nd degré, aucune autre démarche ne sera à réaliser.
La demande de remplacement de stage doit être effectuée **au moins 15 jours avant le début du stage***

Nous attirons votre attention sur les difficultés que pourraient engendrer une activité salariée avec la validation des attendus de fin de formation.

Cadre relatif à l'étudiant

Nom

Prénom :

Numéro étudiant :

Formation : Master 1 Master 2

Doublant : Oui Non

Discipline :

Email @univ-lille.fr

Téléphone :

Cadre relatif à l'activité salariée

Lieu d'exercice :

Coordonnées de l'organisme de travail :

Merci de joindre **votre contrat de travail** à votre demande d'aménagement de stage.

• **Type de contrat :**

- Assistant d'éducation en préprofessionnalisation
- Professeur contractuel
- Assistant d'éducation
- Autre, précisez :

• **Durée du contrat :**

Date de début du contrat :

Date de fin de contrat :

Descriptif des missions réalisées au sein de l'établissement scolaire ou de l'organisme en lien avec les compétences des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation :

Indiquez précisément dans le tableau ci-dessous vos horaires de travail

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi

Date et signature du chef d'établissement ou du Directeur / Responsable de l'organisme

Fait à :

Le :

Signature

Partie à compléter par l'étudiant

- Indiquez la ou les période(s) concernée(s) par la demande d'aménagement de stage :

MASTER 1

- du lundi 13 novembre au vendredi 1^{er} décembre 2023
 du lundi 05 février au vendredi 23 février 2024

Master 2

- du 06 novembre 2023 au 03 juillet 2024

Date et signature de l'étudiant :

Fait à :

Le :

Signature de l'étudiant

Partie réservée à la commission stage 2nd degré

- Avis favorable Avis défavorable
 100 % 75 % 50% 25%

Soit une quotité de stage à réaliser de :

Si avis défavorable - Commentaires de la commission stage 2nd degré :